

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0031146

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	3264	Société :	(244059)
<input type="checkbox"/> Actif	<input checked="" type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom :			
CHRAIBI Pascal			
Date de naissance :	1949	a	FEF
Adresse :	Toulon Attadameurine		
Télé. :	06 66 19 85 68	N°	57 OULZ
Total des frais engagés : 360,00 Dhs			

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019	Cadre réservé au Médecin
Cachet du médecin :	
DR. CHRAIBI Mohamed Docteur en médecine	
Date de consultation :	3 / 12 / 2022
Nom et prénom du malade :	Faisal chraibi
Lien de parenté :	<input checked="" type="checkbox"/> Lui-même
Nature de la maladie :	HBP
Affection longue durée ou chronique :	<input type="checkbox"/> ALD <input type="checkbox"/> ALC
Pathologie :	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 03/12/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
3/12/22	Consultation		gratuit	DR. CHRAIBI Mohamed Anas Docteur en medecine

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>laboratoire de radiologie de mohamed chraibi</i>	03/12/22	B0300	360,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX

O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	MONTANTS DES SOINS	
	H 25533412 00000000 35533411		
	21433552 00000000 11433553		
	G		
	B		
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		

COEFFICIENT DES TRAVAUX	DEBUT D'EXECUTION	FIN D'EXECUTION	DATE DU DEVIS	DATE DE L'EXECUTION					

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ORDONNANCE

Casa Le : 3/12/2022

Faigal chraibi

PSA

Dr. Mohamed Anas Chraibi
E-mail: labo@fcm.mhd.ma
Tel: 0529.05.02.33
Labbouz, 100, 10000 Casablanca, Maroc

DR. CHRAIBI
Mohamed Anas
Docteur en medecine

HOPITAL CHEIKH KHALIFA IBN ZAID

F A C T U R E

N° 159 740 / 2022 du 03/12/2022

Nom patient : CHRAIBI FAICAL

Entrée 03/12/2022

Prise en charge : PAYANTS

Sortie 03/12/2022

	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
PRESTATIONS INTERNES				
EXAMENS BIOLOGIE	1,00	B0300	360,00 Sous-Total	360,00 360,00
Total Frais Clinique				360,00

Arrêtée la présente facture à la somme de :

TROIS CENT SOIXANTE DIRHAMS

Total 360,00

Encaissements	Carte Bq	Total encaissé	Solde
	360,00	360,00	0,00

Labo de Khalifa
E-mail : labo@fclm-hckma
Tel : 09.29.05.02.33

Identifiant du patient : 151008151631GH

Date de naissance : 01/01/1949

Sexe : M

Date de l'examen : 03/12/2022

Prélevé le : 03/12/2022 à 10:44

Édité le : 03/12/2022 à 13:10

Mr CHRAIBI FAICAL

Dossier N° : 22120557K

Docteur CHRAIBI MOHAMED ANAS



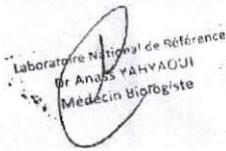
MARQUEURS TUMORAUX

PSA TOTAL	:	0.65	ng/ml	< 4.0	0.23 ng/ml
(Chemiluminescence / Architect Ci4100)					

Note : le toucher rectal, le massage prostatique, une biopsie, augmentent transitoirement les taux du PSA

Le 03/12/2022 à 13:10
Signature

Pr. YAHYAOUI ANASS



Hôpital Cheikh Khalifa Ibn Zaid

Boulevard Mohamed Taieb NACIRI, Hay Hassani, BP 82403 Casa Oum Rabii, Casablanca, Maroc

Tél/Fax : +212 5 29 00 44 66

SPL ERROR - Incomplete Session by time out

POSITION : 0x0 (0)

SYSTEM : h6fwsim/os_hook

LINE : 1560

VERSION : SPL 5.73.04 06-10-2014

ERROR CODE : 11-1112